

Monsieur le Président,

La nécessité affirmée par le Directeur Général d'adapter la DGFIP aux contraintes, aux évolutions et aux attentes de la société, ne doit pas conduire, comme cela est le cas aujourd'hui, à une destruction programmée de l'une des principales administrations de réseau de l'Etat, à sa déshumanisation.

Dans la période, avec la multiplication des réformes, des restructurations et des fermetures de sites, dictée par le seul dogme des restrictions budgétaires, avec l'engagement à marche forcée dans la voie de la dématérialisation et du numérique, l'administration a pris l'initiative de cette destruction dans pratiquement tous les secteurs.

Cependant, l'intention affichée d'une meilleure organisation des services conduit, dans de trop nombreuses situations, la direction générale à provoquer des désorganisations plus grande sans que les objectifs qu'elle se fixe et qu'elle impose ne soient atteints. Les effets néfastes et contre-productifs sont réels et nombreux.

Ainsi, le prétendu allègement des tâches que générerait le recours massif à la dématérialisation et à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication induit l'apparition d'autres travaux, particulièrement lourds et fastidieux qui concourent à une profonde perte de sens dans le travail.

L'usage généralisé du numérique constitue l'axe principal des évolutions en cours et sert de prétexte aux réorganisations (certaines étant plus ou moins sauvages) et, contrairement à ce qu'affirme le DG, à préparer les suppressions d'emplois. Alors que l'informatique devrait être au service des agents et faciliter l'exercice de leurs missions, elle est utilisée pour formater l'organisation des services.

La conception qu'a la DG de l'amélioration des conditions de travail se limite bien trop souvent à la gestion des conséquences de leur détérioration sans jamais s'attaquer aux causes. Ainsi, l'administration se refuse-t-elle par exemple à mesurer réellement l'impact des restructurations qu'elle met en œuvre.

Pour faciliter une intervention plus efficace des agents dans l'organisation de leur travail, pour que les préoccupations défendues par les organisations syndicales soient mieux prises en compte :

- d'un meilleur service public - de plein exercice, de proximité, au service de la démocratie locale, de la justice fiscale et de l'intérêt général,
- de meilleures conditions de vie au travail.

Il est nécessaire que les agents de la DGFIP, avec leurs syndicats, et plus particulièrement Solidaires Finances Publiques, dans ses responsabilités de première organisation syndicale de la

DGFIP, reprennent des initiatives permettant de concourir à la mutation d'une administration répondant mieux aux différentes exigences que nous lui fixons.

Pour ce faire, nous souhaitons que 2015 soit une année riche en informations. Informations justes et précises, dans les bons délais et aussi transparentes que possible. Mais surtout l'information de tous : des agents (du responsable de service à l'ensemble de ses collaborateurs) et des organisations syndicales... Nous vous demandons donc dans un souci de qualité du dialogue social que soient fournis aux organisations syndicales les documents nécessaires. Ainsi, pour le dossier emploi du CTL de ce jour nous ne pouvons nous contenter de votre réponse. Concernant le Sagerfip, à savoir que vous auriez pu nous le transmettre, mais qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une obligation. Si comme vous l'arguez, comme à chaque fois que l'on vous interpelle à ce sujet, vous n'avez pas de plan caché et que vous êtes attachés à la qualité du dialogue social, nous exigeons d'avoir les documents adéquats : Tagerfip, Sagerfip et Magerfip. Dans le même ordre d'idée, Solidaires Finances Publiques ne souhaite plus mais demande que soit communiqué le Tagerfip de la Direction au niveau de chaque division.

Pour 2015, ce seront donc 2000 emplois qui seront supprimés avec au surplus un budget qui sera amputé (-2,2 % sur le budget de fonctionnement). Ces baisses s'ajoutent aux précédentes dans un véritable cercle infernal dans un contexte, faut-il le rappeler, où la charge de travail et sa complexité ne cessent d'augmenter, le tout dans un contexte de plus en plus difficile où les propos simplistes voire populistes ont une fâcheuse tendance à se développer en faisant du fonctionnaire le coupable. Ce climat de plus en plus lourd tend à favoriser voire à légitimer les actes les plus condamnables à l'encontre des agents et des services de la DGFIP.

Les agents attendent un discours vérité responsable sur leur statut et leur rôle. Ils attendent qu'on prenne enfin en compte la réalité des services et de l'évolution de leur travail. Ils attendent qu'on les présente autrement que comme les responsables de la dette publique ou comme des salariés nantis. Ils attendent enfin une reconnaissance effective qui se traduise par une ambition et des mesures de progrès pour le service public et ses agents.

Pour l'heure, tout démontre que les pouvoirs publics restent sourds à cette urgence. Manifestement, les pouvoirs publics n'ont aucunement tenu du fait qu'en matière de moyens, le passif était lourd à la DGFIP, marquée par une RGPP éprouvante. Dans un tel contexte, la suppression de 32000 emplois depuis 2002 apparaît au mieux comme la démonstration que les gouvernements successifs ignorent ce que la DGFIP fait et, au pire, comme une volonté d'affaiblir la DGFIP...

Manifestement, ils n'ont porté aucun regard attentif sur l'évolution des missions ni sur la hausse des besoins sociaux dont tout démontre qu'au-delà du « ras-le-bol » fiscal, la population et les élus avaient besoin d'un service public proche et de qualité.

Manifestement, leur seule approche a été purement comptable, et encore faut-il ajouter qu'elle a été bien myope car même une approche comptable digne de ce nom aurait débouché sur un recrutement à la hauteur des besoins.

Pour les conditions de vie au travail des agents comme pour la qualité des missions, cet affaiblissement voulu de longue date d'une administration pourtant centrale dans l'action publique et dans la vie en société n'est pas seulement condamnable, elle est aussi dangereuse.

Notre demande d'un plan d'améliorations concrètes des conditions de vie au travail n'est plus seulement légitime et nécessaire, elle relève désormais de l'urgence.

A cela s'ajoute le sentiment, fondé et légitime, que la reconnaissance des agents est en berne. C'est vrai en matière de gel du traitement indiciaire ou en matière de réduction des promotions internes. C'est également vrai en matière de régimes indemnitaires et de remboursement des frais de déplacement. L'unification des régimes indemnitaires laisse des traces, à l'instar de ce qui s'est passé lors de leur harmonisation. Nombreux sont les agents inquiets sur l'impact réel de cette opération sur leur pouvoir d'achat et mécontents de cette opération. C'est pourquoi nous

demandons que l'engagement de ne faire aucun perdant soit respecté d'une part, et que les discussions se poursuivent sur l'indemnitaire pour : dresser un bilan des opérations d'unification, de correction des injustices qui demeurent (à cet égard, le basculement des IFDD en ACF mérite qu'on y revienne) et entamer de réelles négociations sur la revalorisation de l'indemnitaire.

Quant au remboursement des frais de déplacement, il est inacceptable que les agents paient pour travailler. Nous l'avons déjà dit à maintes reprises, là aussi, le maître mot est la «revalorisation».

Pour sa part, Solidaires Finances Publiques poursuivra sans relâche :

- son action résolue contre la baisse des moyens humains et budgétaires mais pour l'amélioration de la reconnaissance des agents et de leurs conditions de vie au travail,

- son travail d'argumentaire sur l'utilité sociale et économique de l'ensemble des missions de la DGFIP,

- son expression interne et externe sur la nécessité de renforcer les moyens de la DGFIP, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents et de mieux reconnaître leur rôle et leur technicité.

Suite à nos dernières tournées de services, voici les différents arguments avancés par les agents qui n'en peuvent plus dans le département du Nord. Ce cahier de doléances n'est pas exhaustif :

- Les agents en ont assez de servir une administration à qui il manque toujours 3 cents pour faire un euro.

- Les agents en ont assez d'être obligé de travailler pour les statistiques.

- Les agents en ont assez d'un encadrement purement managérial alors qu'ils attendent un véritable soutien technique et une expertise de proximité.

Les cadres intermédiaires et les agents en ont assez de ne pas être soutenu, d'être entravés dans leur rôle par des travaux de reporting incessants.

- Les agents en ont assez des réformes incessantes qui bouleversent leurs repères professionnels et qui les obligent à se remettre en cause en permanence, à muter.

- Les agents en ont assez des suppressions d'emplois qui sont la première cause de la détérioration de leurs conditions de travail et qui les empêchent de remplir, comme ils le souhaiteraient, leurs missions de service public.

- Les agents en ont assez d'enquiquiner leurs semblables, les salariés les plus modestes, quand la grande fraude se développe tranquillement, privant le budget de l'Etat des ressources nécessaires au maintien et au renforcement de notre modèle social et des services publics.

- Les agents en ont assez de l'amplification des écarts salariaux et qu'on leur réponde «rigueur budgétaire» chaque fois qu'ils demandent à travailler autrement et mieux, chaque fois qu'ils demandent un meilleur salaire, une meilleure carrière.

- Les agents en ont assez de subir des pertes de pouvoir d'achat (du fait du gel du point d'indice et des régimes indemnitaires non revalorisés).

- Les agents en ont assez de voir leurs perspectives de progression de carrière se réduire.

- Les agents en ont assez de payer pour travailler ou pour se former.

- Les agents en ont assez d'être suspectés de frauder sur leurs demandes de remboursement de frais de déplacement et d'en faire fréquemment l'avance.

- Les agents en ont assez d'un contrôle déontologique exorbitant du droit commun.

- Les agents en ont assez que leurs droits et garanties soient remis en cause.

- Les agents en ont assez d'être les boucs émissaires de la crise.

2015 c'est -2000 emplois à la DGFIP, dont encore la moitié pour la catégorie C !

N'oubliez pas que pour un bon déroulement de carrière vous continuerez à avoir besoin des AGENTS dans les services pour rendre un SERVICE PUBLIC de haute tenue à l'ensemble de la communauté, dans le respect des lois et des règlements pour une équité de traitement de tous les citoyens !!! Avec ces plans sociaux depuis plus de 10 ans, c'est plus de 20% des effectifs qui ont disparu dans notre administration.

Dans le Nord, ce sont 60 emplois qui sont supprimés encore cette année, soit l'équivalent de l'intégralité du site d'Hazebrouck ou de l'addition de la pairie départementale à la régionale.

-45 agents, -8 contrôleurs, -6 inspecteurs et -1 cadre supérieur. Nous aurons tout le temps d'en discuter lors des débats de ce CTL.

Monsieur le Président, même s'il s'agit du "dossier emplois" où il est de rigueur de ne parler que de chaises, SOLIDAIRES Finances publiques vous répondra par :

- l'Humain, en effet il y a encore des personnes sur ces chaises, des collègues, vos collaborateurs ;

- par les conditions de vie au travail ;

- et par l'exercice de nos missions sans faire de cette énumération un ordre de priorité.

Ces suppressions d'emplois semblent trouver une solution pour plusieurs administrations dans la RGPP et la MAP où l'on retrouve les mêmes attentes :

– celui d'une diminution drastique des dépenses publiques (donc suppressions d'emplois, budgétaires, de sites etc..)

– et en filigrane, celui d'un abandon de missions publiques (en quantité ou qualité) y compris en diminuant la voilure des services publics, tandis que les multinationales convoitent de plus en plus ces «marchés» potentiels.

Le service public assuré dans l'intérêt général, et qui en France a ses propres caractéristiques, la continuité, l'égalité, dont l'égalité d'accès sur le territoire, risque bel et bien de n'être plus qu'une façade qui aura pour murs les maisons de l'État et les maisons de service «au» public.

Une circulaire du 15 octobre 2014 du 1er ministre aux préfets et préfètes prévoit la création de Maison de l'Etat «dans les territoires présentant des enjeux particuliers du maintien de la présence de l'Etat». On y évoque des objectifs de rationalisation immobilière et de stratégie immobilière régionale en distinguant les maisons de service au public et les maisons de l'Etat.

Les maisons de service au public reposeront sur un principe de mutualisation des services proposant des prestations assurées par les services de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, des organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de services publics ainsi que des services privés à destination du grand public, bref une maison "fourre-tout" où l'on perçoit déjà tout l'intérêt immobilier pour l'État à regrouper un ensemble de services ...

Leur création et leur gestion pourraient être confiées à des opérateurs de service à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. En clair, une multinationale ou sa filiale aura la gestion d'une de ces maisons (contre rétribution) où on trouverait la Poste, EDF, la SNCF, la caisse d'allocation familiale et pourquoi pas les administrations des finances publiques, ou un opérateur privé gérant l'eau...? Séduisant pour certains, mais c'est clairement le risque d'une «mascarade» de services publics : réponses d'attentes, renvoi des usagers à internet, ces maisons seront des «front office» masquant mal la paupérisation organisée des services publics.

Les maisons de l'Etat seraient-elles implantées dans des territoires ruraux, urbains ou péri-urbains, les locaux et certaines fonctions supports seraient mutualisés et auraient pour fonction l'appui aux collectivités locales sans exclure les services aux usagers (sous forme de permanences ou de missions de plein exercice) comme ceux des sous-préfectures (délivrance de titres) ou ceux des services de finances publiques ?

Le territoire de regroupement serait l'arrondissement (circonscription de base de l'action de l'Etat au niveau infra-départemental) sauf exception. Les sous-préfectures sont concernées mais également tout autre service de l'Etat en fonction de l'opportunité immobilière lors de la création mais également de l'évolution des effectifs ayant vocation à intégrer la maison de l'Etat.

Des conventions seraient signées entre les préfectures et sous-préfectures, la DDFIP, les DDI, les Directions régionales (DIRECTE, DREAL, DRAC) et ARS, le groupement de gendarmerie, la DDSP, DCPAF, DCRI, les douanes, l'éducation nationale, la justice. Bref, peu de clarté dans cette coexistence avec les maisons de service au public, sauf à y voir un grand ensemble immobilier où l'on concentrerait tous les services de l'Etat avec une mutualisation maximale des fonctions supports ...

Au-delà de ces arrangements de «façade», la mise en compétition des métropoles et des supra-régions créera une concurrence entre les territoires qui accentuera les inégalités en terme de services rendus aux citoyen(e)s. Les transferts de fiscalité prévus en cas de transferts de compétence ne garantiront pas les budgets nécessaires aux différentes collectivités déjà en difficultés pour assurer les missions de service public. La péréquation n'a pas suffi jusqu'ici à résoudre les inégalités existantes.

Les «perdants» de cette nouvelle organisation territoriale seront les territoires en dehors des métropoles, perdus au fond de grandes régions, dans lesquels les usagers n'auront plus d'accès réel au service public. C'est la fin de l'égalité d'accès au service public sur le territoire qui est actée par la réforme : selon qu'on habite près d'un centre régional, dans ou hors métropoles, les accès, les services publics proposés ne seront pas les mêmes... et ceci entérine la rupture de la continuité du service public sur l'ensemble du territoire.

Et pour la DGFIP ?

Le Directeur Général s'est voulu rassurant pour la DGFIP, arguant qu'il allait bien sûr suivre le calendrier gouvernemental, mais que les discussions ne s'arrêteraient pas en février pour autant. Il a aussi précisé qu'il ne s'agissait pas de savoir si on allait ou pas abandonner des missions, mais qu'il était question de la «manière» de les exercer. On appréciera la subtilité alors que la réalité des services démontre, de fait, que des missions ne peuvent déjà plus être assurées en qualité, vu l'absence de moyens.

Dans la foulée (et avant fin janvier calendrier oblige) trois réunions sont prévues sous l'égide de cette revue des missions : sur l'accueil pluriel (il faut les réaliser tous...), le civisme fiscal (ou encore de nouvelles téléprocédures et moins de contrôle ?) et sur la dématérialisation.

Ce sera l'occasion pour le DG de parler d'allègement des tâches comme rappelé dans ses vœux ...

Lorsque l'on met bout à bout les groupes de travail nationaux demandés par les organisations syndicales, dans lesquels la DG se contente de présenter ces réformes issues de la démarche stratégique et autres plans triennaux, on reste très dubitatif sur l'utilité de ces nouvelles réunions (à part l'affichage d'un dialogue social officiel).

Emporté par son analyse, le Directeur général a même sorti du chapeau un nouvel attribut du service public ! Il a en effet déclaré que la DGFIP a toujours évolué, conformément aux principes du service public : «neutralité, égalité, adaptation» car «les attentes évoluent et le monde bouge» !

Effectivement le monde bouge, mais finalement pas tellement les politiques à la DGFIP !

Les agents, eux, s'adaptent sans cesse aux réformes et changements de structures, et continuent de subir les suppressions d'emplois et les discours sur les gains de productivité devenus incontournables en raison de la contrainte budgétaire globale. Le problème est bien l'immobilisme de la DG sur de nombreux sujets, et c'est bien une absence totale d'écoute et de respect des conditions de travail des agents qui l'emporte !

Sur les fronts de l'emploi et des conditions de travail, Solidaires Finances Publiques continue d'exiger :

- l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois à la DGFIP,
- le recrutement des agents et contrôleurs afin de combler les vacances de postes à la DGFIP,
- que l'Etat remplisse son rôle de pourvoyeur d'emplois. Il ne peut demander aux entreprises privées de ne plus détruire d'emplois, tout en le faisant lui même sous couvert de modernisation de l'Etat.

D'autre part et quoique vous en pensiez, les fonctionnaires de la DRFIP 59 sont comme tous les travailleurs, et ne demandent rien d'autre que d'effectuer du bon travail, à savoir, remplir leurs missions en appliquant la loi et les règlements dans le respect et l'égalité de traitement de tous les citoyens. Il n'y a pas de secret : pour un service public de qualité, il faut une administration qui soit en capacité de mener à bien toutes ses missions et cela passe aussi et surtout par les moyens humains.

Solidaires Finances Publiques siège ce jour, non pas pour entériner les suppressions d'emplois MAIS bien pour faire un état des lieux de chaque site où vous avez décidé de supprimer un emploi. Contrairement à ce qui a pu avoir lieu précédemment avec d'autres organisations syndicales, Solidaires finances Publiques refuse toute idée de co-gestion et nous ne vous ferons aucune contre-proposition.

NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

Nous ne vendons pas de l'utopie. Oui, il est possible de créer des emplois dans notre administration chargée de faire rentrer l'argent dans les caisses de l'Etat. Solidaires Finances Publiques exige le retour des créations d'emplois dans notre administration pour restaurer des conditions de travail acceptables pour tous les agents de la DGFIP, assurer la qualité de nos missions et améliorer les finances de l'Etat en luttant contre la fraude fiscale.